

CONSEIL GENERAL

Commission Bureau du Conseil général

Président : Thomas Birbaum

Rapporteur : Giovanni Brunetti

Rapport de la Commission concernant :

Enregistrement des débats du Conseil général sur support informatique

Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Bureau du Conseil général vous présente son rapport concernant **l'enregistrement des débats du Conseil général sur support informatique.**

1. Composition de la commission

<i>Membres</i>	<i>P=Présent</i>	<i>A=absent</i> <i>E=excusé</i>	<i>Remarques</i>
Thomas Birbaum (Président)	P		
Giovanni Brunetti (Vice-président)		E	
- (Secrétaire)			
Nolan Weber (Le Centre)	P		
Romain Gex-Fabry (UDC)	P		
Julie Delaloye (PLR)	P		
Donika Pereira (PS)	P		
Lucie Fauquet (Les Vert.e.s)	P		
Serge Hauri (Le Centre)	P		

2. Présentation

Conformément à l'art. 39 al. 1 de notre Règlement :

Les débats du Conseil général sont intégralement et fidèlement enregistrés sur un support informatique inaltérable. La forme du support informatique est choisie au début de chaque législature par le Conseil général sur proposition du Bureau. L'information doit être facilement accessible et retrouvable.

En conséquence, le Bureau vous adresse le présent rapport en vue de la votation sur cet objet. Le Bureau a décidé, lors de sa séance du 25 mars 2025, de se charger lui-même de ce rapport. Le Président du Conseil général a été désigné comme rédacteur de ce rapport.

3. Débat d'entrée en matière

Il est rappelé que lors des législatures précédentes, un procès-verbal mot pour mot était tenu pour retranscrire fidèlement les propos des conseillers généraux. Ce PV mot à mot était basé sur un enregistrement audio RECAPP et retravaillé par l'administration municipale et la présidence du Conseil général. Lors de la législature 2021-2024, l'administration municipale a annoncé au Bureau du Conseil général sa volonté, par l'activité chronophage pour ses ressources (environ 40h selon Conseil municipal par plénum) et le respect de séparation des pouvoirs, la fin de cette pratique. Après une motion pour introduire un enregistrement audio unique des débats et une modification du règlement du Conseil général (RCG), le PV mot à mot a été abandonné dès le 1^{er} janvier 2024 au profit d'un enregistrement vocal RECAPP. Un texte brut est également fourni avec l'enregistrement. Celui-ci contient néanmoins de nombreuses imprécisions.

La décision d'abandonner en passant d'un procès-verbal mot à mot à un enregistrement vocal pour l'année 2024 a été prise lors de la séance du conseil général du 10 juin 2024 lors d'un vote à 14 pour, 8 contre, 10 abstentions, 1 n'ayant pas voté. Le déroulement du vote a été contesté par plusieurs conseillers généraux par le fait que ce vote n'avait pas été prévu à l'ordre du jour ce qui n'a pas permis aux conseillers généraux de se préparer. De plus, la proposition du Bureau d'abandonner le PV mot à mot pour un enregistrement vocal n'a pas fait l'objet d'un rapport de ce même Bureau à l'intention du Conseil général. Finalement, l'article 39 al.1 (nouvelle teneur) prévoit seulement que la forme du support informatique (PV mot à mot ou enregistrement vocal) doit être définie au début de chaque législature.

Conformément à l'article 39 al.1 RCG, le Bureau entre en matière sur l'approbation de la forme du support informatique enregistrant intégralement et fidèlement les débats du Conseil général.

4. Débat final

Après discussion, les deux formes de supports informatiques sont comparées entre elles :

Enregistrement vocal avec texte brut	PV mot à mot
Ne nécessite pas de retravailler l'enregistrement.	Nécessite des ressources humaines et financières pour écrire le PV mot à mot sur la base de l'enregistrement audio.
En cas de bug de l'enregistrement vocal, les interventions des conseillers généraux ne sont pas complétées.	Retrace fidèlement les propos des intervenants et peut être complété par les textes des intervenants si des bugs dans l'enregistrement audio sont constatés.
Un texte brut est conservé sans être retravaillé.	Un PV mot à mot retravaillé est rédigé.
La recherche de mot-clé peut se faire via une barre de recherche. L'extrait vocal contenant le mot-clé est mis en évidence.	La recherche via CTRL+F est possible sur le pdf directement.

4.1 Débat final

Après discussion de ces deux outils, l'enregistrement vocal avec texte brut est retenu par le Bureau du Conseil général.

4.2 Vote final

Le rapport sur l'enregistrement des débats du Conseil général sur support informatique est accepté à l'unanimité.

5. Remerciements

Le présent rapport est accepté à l'unanimité.

Le président

Thomas Birbaum

Le rapporteur

Giovanni Brunetti